

Compte rendu de séance du 17 Juillet 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; BARBE-VACCHIANO G. ; COURTOIS A. ; RENAUD L. ; MM. GUÉRIN T. ; LASCAUD A. ; POUSSIN J. HERVET-GARCIA T.

ÉTAIENT ABSENTS : MEUNIERJ-J : Pouvoir à Lemaire C.

PORTENSEIGNE L. : Pouvoir à Renaud L.

BOULESTEIX A. : pouvoir à Poussin J.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LASCAUD A.

1. Approbation du compte rendu de conseil

Le Compte rendu de la précédente séance est adopté à la majorité (Contre : M. Poussin ; Abstention : Mme Boulesteix).

2. Personnel

Document Unique : Madame Lemaire expose l'obligation de réalisation du Document Unique, qui recense l'évaluation des risques professionnels de la collectivité, leur gestion et leur prévention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions de M ; Poussin et Mme Boulesteix) approuve l'engagement municipal relatif à toutes les démarches de prévention et de sécurisation du travail de l'ensemble du personnel communal, désigne le Centre de Gestion (service prévention) pour cette mission de rédaction du Document unique et sollicite une subvention auprès du Fonds national de prévention de la CNRACL.

3. Voirie

Cahier des charges pour travaux de voirie :

Le Conseil Municipal prend connaissance des travaux qui pourraient être envisagés

Rue des Tanneurs : réfection des trottoirs sur environ 150m

La Chevalerie : purges, canalisations eaux pluviales et fossé

RD 72 – Avenue Hilarion : rétrécissement de chaussée et coussin berlinois à hauteur de la maison Hilarion

RD6 – réalisation d'un rampant à hauteur de la rue des Rabines

RD 72 – route Villebourg : pose de deux coussins berlinois

Pata : 8 tonnes sur diverses voies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Contre de M. Poussin et Mme Boulesteix, Abstention de M. Hervet Garcia), accepte le programme de travaux pour un prix objectif de 25305€HT et les 1770€HT de maîtrise d'œuvre.

PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) :

Ce PAVE est un document de réflexion sur les différentes actions d'accessibilité à mener sur le territoire communal. Des réunions de la Commission Voirie auront lieu pour prioriser les actions.

Renforcement Réseaux rue des Rabines et des Pêcheurs – Pose de 4 lampadaires :

L'enfouissement du réseau France Telecom de ce secteur s'élève à 27225,30€, mais cette dissimulation n'était pas prévue au le budget. Aussi, Madame Lemaire propose d'y renoncer.

Le devis de l'éclairage Rue des Rabines s'élève à 12 574€ dont 6600 à charge de la commune pour la pose de 4 lampadaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la prise en charge de ces travaux pour 6600€.

Désaffectation du CR n°12

Madame Lemaire informe que les deux propriétaires riverains ont été saisis du projet de cession du CR 12 pour lequel ils ont donné leur accord. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide prononcer la désaffectation du Chemin Rural n° 12. Une enquête publique sera organisée.

Droit de Place Jehan d'Alluye – Fixation droit de place

Madame Lemaire fait lecture d'une lettre d'observation de la préfecture sur le droit de stationnement du camion épicerie. Toute occupation doit donner lieu au paiement d'une redevance. Le Conseil Municipal regrette que la gratuité ne puisse pas être appliquée pour aider le commerce. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (contre de M. Poussin et Mme Boulesteix), décide de procéder au retrait de la délibération accordant la gratuité pour le stationnement du camion épicerie et de fixer le droit de place à 5€ .

Retrait des délibérations n°52 (zone 30), 53 (refus zone 30) et 54 (limitation tonnage sur CR):

La préfecture invite le Conseil Municipal à annuler ces délibérations car ces compétences relèvent des pouvoirs propres de police du Maire. Madame Le Maire avait jugé de la nécessité d'en délibérer car ces décisions impliquent des frais pour la commune. Des arrêtés municipaux seront pris en fonction des volontés exprimées dans ces trois délibérations.

Amendes de police : Madame Lemaire fait part de la notification de subvention d'un montant de 2374,93€, soit 14,35% du coût des travaux pour les aménagements sécuritaires des entrées de bourg.

4. Matériels –Véhicule

Acquisition de tables pour le Foyer Rural :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions de M ; Poussin et Mme Boulesteix), décide d'acquérir un lot de 20 tables avec un chariot au prix de 1026€HT.

Acquisition d'un souffleur :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'acquérir un souffleur professionnel de marque Sthil BR 500 au prix de 679€TTC.

5. Bâtiments

Diagnostic énergétique Foyer Rural – préconisations et solution retenue:

Madame Lemaire fait part du rapport Diagnostic bâtiment par la Société Eneryia pour le Foyer rural. Il est préconisé une solution scénario matériaux bio sources avec une isolation des murs par l'extérieur et une séparation thermique des deux zones, un remplacement des menuiseries simples vitrages et portes en bois, la mise en place d'une ventilation mécanique simple flux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la solution matériaux biosources à 172 000€HT avec une possibilité de 96000€ de subvention.

Foyer Rural : Madame Lemaire informe que la Communauté de Communes de Racan versera une subvention de 20000€ pour ces travaux et on peut escompter sur 39000€ de DETR. Monsieur le Député accuse réception du dépôt de demande de subvention pour le Foyer Rural.

Mission Ad'ap - ERP - attribution de mission à la société Socotec:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la société Socotec pour la réalisation du diagnostic Ad'Ap accessibilité des ERP, dont le devis s'élève à 1200€HT.

Monument aux Morts – devis de restauration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de 432€TTC de l'Atelier Réau pour la restauration du fusil et du doigt du soldat sur le Monument aux Morts.

6. Intercommunalité

Communauté de Communes de Racan : Madame Lemaire fait part des mouvements de personnel à la CCR, dont le départ de Charlène Pagé, Technicienne de Rivières et Anne Sophie Morel, agent de développement. Ces personnels seront remplacés.

Lors du dernier conseil communautaire, une présentation par le cabinet Christiani a été faite sur le transfert de la compétence voirie. Il faudra étudier les voiries communales et rurales pour un changement éventuel de catégorie.

7. Affaires scolaires –TAP

Demande de dérogation scolaire : Madame Lemaire fait part du refus de dérogation de la Commune de Saint Patern Racan pour la scolarisation de deux enfants résidant à Saint Christophe sur le Nais, ces deux enfants ne répondant pas aux cas dérogatoires de l'article R21-21 du code de l'éducation.

Rentrée scolaire : il devrait y avoir 91 enfants et c'est Mme Piernée (originaire de Bueil en Touraine) qui remplacera Mme Bienaimé dans les fonctions de Directrice. Mme Lagny assurera la grande section – CP.

TAP : Madame Le Maire fait part de la nécessité de recruter 2 personnels : deux agents contractuels d'animation pour 2 heures hebdomadaires chacun.

Garderie - tarification

Madame Lemaire rappelle que l'amplitude horaire a été augmentée le soir avec une ouverture de 16h00 à 18h30. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'établir le prix comme suit :

Présence de l'enfant de 7h30 à 8h30 : 1,50€

Présence de l'enfant de 16h00 à 17h15 : 1,50€

Présence de l'enfant après 17h15 jusqu'à 18h30 : 1,50€.

Madame Lemaire rappelle qu'il y a entre 15 et 20 enfants présents à la garderie.

Potager de l'école : Madame Lemaire informe que le potager créé dans le cadre des TAP est entretenu pendant les vacances scolaires par des anciens, dans le cadre du lien intergénérationnel.

8. Demande de subvention

Danseux du Nais : Madame Lemaire fait part de la lettre de remerciement des Danseux du Nais

Cercle des Amis : Madame Lemaire fait part de la lettre de remerciement du Cercle des Amis

Association Papillon : Madame Lemaire fait part de la lettre de remerciement de l'association Papillon pour l'octroi d'une subvention.

Association Gymnastique Volontaire : Madame Lemaire fait part de la lettre de remerciement pour le prêt du Foyer rural le 30 mai 2015 à l'occasion de leur randonnée.

9. Demande de logement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. Poussin) décide d'attribuer les logements suivants :

Un couple avec 3 enfants : logement T5 rue Elisabeth Leport

Une personne seule : logement T3 rue Elisabeth Leport

10. Affaires Diverses

AMF : journée nationale d'action le 19 septembre 2015 des élus, des maires et des présidents d'intercommunalités

Vote de la motion de l'Amil sur la baisse des dotations de l'Etat :

Madame le Maire fait part de la motion de l'Amil contre la baisse des dotations de l'Etat et la préservation de l'identité communale, la proximité et le maintien des services publics locaux. Les élus qui le souhaitent, votent cette motion.

Protection du nom de la Commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, mandate Madame Lemaire à effectuer toutes les démarches auprès de l'INPI afin de déposer et protéger le nom de la Commune.

Agenda 21 – non inscription de la commune en 2015 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas s'inscrire dans l'Agenda 21 car la commune n'est pas assez avancée dans ses réflexions sur les différentes actions à mener. Plusieurs actions sont actuellement entamées : diminution de l'éclairage public, borne électrique... Un délai supplémentaire est nécessaire afin de hiérarchiser les priorités sur les actions à inscrire dans l'agenda 21 de la commune.

Trésorerie :

Madame Lemaire fait part des nouveaux horaires :

Lundi 9h00-12h00, mardi 9h00-12h00 et 13h30-16h00,

Mercredi 9h00-12h00, jeudi 9h00-12h00 et 13h30-16h00, vendredi 9h00-12h00

Festival Femmes en Campagne 2016 : Madame Lemaire fait part de l'organisation du 5^{ème} Festival en Campagne à Neuvy Le Roi du 5 au 20 mars 2016. L'association sollicite la mise à disposition d'un espace afin qu'une manifestation soit organisée sur le territoire.

Une résidente de Saint Christophe, médecin psychiatre, fera une conférence sur l'autisme chez l'enfant.

Super U : forum des associations du 5 septembre 2015. Le courrier est transmis aux associations communales qui sont cordialement invitées.

Camion Communal : c'est un camion de 40000kms qui a été acheté et confié aux agents communaux.

Bibliothèque Communale : le nouvel ordinateur fonctionne bien, ce qui permettra une prochaine mise en réseau des bibliothèques via la Communauté de Communes de Racan.

Foire d'Automne : elle aura lieu le 1^{er} novembre.

Feu d'artifice : il faudrait retenir les mêmes artificiers et contacter le locataire du champ communal afin de déterminer les moissons des cultures.

La séance est levée à 22h00.